

LES GARANTIES

GARANTIES	BASE DE REMBOURSEMENT ⁽¹⁾			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
HOSPITALISATION				
Frais de séjour	100 %	100 %	100 %	150 %
Forfait hospitalier ⁽²⁾	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels
Transport	200 %	100 %	100 %	100 %
Soins et honoraires dont chirurgie et anesthésie	Médecins CAS ⁽³⁾	100 %	200 %	300 %
	Médecins non CAS ⁽³⁾	200 %	100 %	200 %
Chambre particulière	50 € / jour	-	40 € / jour	75 € / jour
Lit accompagnant pour un proche, frais annexes (TV, Tél., WIFI)				
Frais ambulatoires	15 € / jour	-	35 € / jour	45 € / jour
Assistance				
- Assistance à domicile (y compris après une hospitalisation ambulatoire) : aide-ménagère, portage des repas, présence d'un proche... - Garde des animaux familiers	inclus	inclus	inclus	inclus
MÉDECINE DE PROXIMITÉ				
Consultation et soins Généralistes		100 %	125 %	300 %
Consultation et soins Spécialistes (ex : cardiologue, dermatologue, ...)	Médecins CAS ⁽³⁾	100 %	200 %	300 %
	Médecins non CAS ⁽³⁾	100 %	180 %	200 %
Radiologie, imageries médicales	Médecins CAS ⁽³⁾	100 %	200 %	300 %
	Médecins non CAS ⁽³⁾	100 %	180 %	200 %
Analyses, Auxiliaires médicaux (ex : kinésithérapeute, infirmière...)		100 %	100 %	100 %
Pharmacie	Médicaments remboursés	100 %	100 %	100 %
	Automédication et vaccins	-	30 € / an	50 € / an
Assistance				
- Conseils et accompagnement personnalisés	inclus	inclus	inclus	inclus
PRÉVENTION ET BIEN-ÊTRE				
Actes de prévention pris en charge par la Sécurité sociale	100 %			300 %
Cure thermale remboursée	100 %		100 % + 150 €	100 % + 300 €
Médecines naturelles : ostéopathe, acupuncteur, ergothérapeute, psychologue, pédicure - podologue, sophrologue, homéopathe, psychomotricien, diététicien, étiothérapeute, chiropracteur		-	30€ / séance max 4 / an	30€ / séance max 5 / an
Forfait ostéodensitométrie		-	40 € / an	60 € / an
Bilan mémoire		-	60 € / an	120 € / an
Assistance				
- Conseils prévention (ex : nutrition, séjour à l'étranger...) - Suivi psychologique (ex : événement familial, répercussions d'un aléa de santé...)	inclus	inclus	inclus	inclus
DENTAIRE				
Soins dentaires	100 %	150 %	250 %	
Frais dentaires remboursés par la Sécurité sociale :				
Prothèses dentaires	années 1 et 2 : 100 % années 3 et + : 150 %	années 1 et 2 : 200 % années 3 et + : 250 %	années 1 et 2 : 300 % années 3 et + : 400 %	
Inlay / Onlay, appareil dentaire				
Implants, bridge, parodontologie				
Autres frais dentaires non remboursés par la Sécurité sociale : implantologie, parodontologie, appareil dentaire, prothèse	années 1 et 2 : 50 € années 3 et + : 100 €	années 1 et 2 : 200 € années 3 et + : 250 €	années 1 et 2 : 300 € années 3 et + : 350 €	
OPTIQUE				
Monture ⁽⁴⁾	50 €	100 €	150 €	
Verres ⁽⁴⁾	Verres simples ⁽⁵⁾	25 € / verre	75 € / verre	100 € / verre
	Verres complexes ⁽⁶⁾	75 € / verre	100 € / verre	150 € / verre
	Verres très complexes ⁽⁷⁾	100 € / verre	150 € / verre	200 € / verre
Lentilles remboursées ou non	100 %	100 % + 100 € / an	100 % + 200 € / an	
Traitement des corrections visuelles, y compris l'implant oculaire (ex : cataracte, ...)	100 € / oeil	200 € / oeil	300 € / oeil	
AUDITION				
Bilan Auditif	Médecins CAS ⁽³⁾	100 %	200 %	300 %
	Médecins non CAS ⁽³⁾	100 %	180 %	200 %
Prothèses auditives, assistants d'écoute pré-réglés ⁽⁸⁾	100 € / oreille	300 € / oreille	500 € / oreille	
Accessoires et frais d'entretien (ex : piles, embouts...)	100 %	100 % + 30 € / an	100 % + 70 € / an	
MOBILITÉ				
Prothèses (ex : hanche, genou, ...)	100 %	200 %	300 %	
Grand appareillage (ex : fauteuil roulant, lit médicalisé, ...)	100 %	200 %	300 %	
Achat d'un fauteuil roulant	-	200 €	500 €	
Petit appareillage (ex : bas de contention, attelle,...)	100 %	200 %	300 %	
Assistance				
- Accompagnement pour l'amélioration / l'adaptation de l'habitat	inclus	inclus	inclus	inclus
MOMENTS DIFFICILES				
Capital 1ers frais (en cas de Cancer, AVC, Alzheimer, Infarctus, Parkinson)	200 €	500 €	1 000 €	
Assistance				
- Assistance aux aidants : aide aux démarches administratives, recherche d'établissement spécialisé, prévention de l'épuisement de l'aidant - Présence d'un proche au chevet - Conseils et accompagnement en cas de chimiothérapie ou de radiothérapie	inclus	inclus	inclus	inclus

Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions prévues par les Conditions Générales du contrat.

⁽¹⁾ Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) et sont effectués déduction faite du remboursement de la Sécurité Sociale ou de tout autre organisme d'assurance maladie. Ils ne peuvent en aucun cas excéder le montant des dépenses engagées. Cette offre est conforme à l'article 57 de la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 et au décret n° 2014-1374 du 18 novembre 2014 relatif au contrat responsable.

⁽²⁾ Frais réels limités au forfait en vigueur au 01/01/2016

⁽³⁾ Contrat d'Accès aux Soins

⁽⁴⁾ Forfait tous les 2 ans sauf enfant mineur ou évolution correction, monture incluse

⁽⁵⁾ Verres simples : dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries

⁽⁶⁾ Verres complexes : dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries et à verres multifocaux ou progressifs

⁽⁷⁾ Verres très complexes : dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 dioptries ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries

⁽⁸⁾ Au-delà du forfait, prise en charge du ticket modérateur